

VILLE de ROYAN

Réunion du 22 Mai 1965

OBJET :

Acquisition de terrains
pour l'agrandissement
de l'Ecole Maine-Geoffroy

65-047

Le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au
lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la présidence de
M. de LIPKOWSKI d'après convocations faites le 18 Mai

Etaient présentes MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE
MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET
BROTREAU, Madame BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG,
STIPAL, TETARD NARTEAU et BUJARD
Représentés : M. DOMEcq par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En raison de la création d'une classe supplémentaire à l'Ecole
Maine-Geoffroy, il conviendrait d'acquérir une parcelle de terrain pour
permettre l'implantation d'un bâtiment préfabriqué dans le prolongement
des classes Fillod qui existent actuellement.

Des contacts ont été pris avec M. Fernand TESSIER, domicilié
6 avenue des Tilleuls à Royan, propriétaire de la parcelle de terrain
joutant l'actuelle limite de l'Ecole Maine-Geoffroy.

M. TESSIER serait d'accord pour céder à l'amiable à la Ville
ladite parcelle de 396 m2 cadastrée section B, n°s 1346 p et 1433 p moyen-
nant le prix global de 1.215, 20 fr.

Cette acquisition de terrain permettrait, en outre, d'aménager
une petite cour où les enfants de la maternelle pourraient s'ébattre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la promesse de vente souscrite par M. TESSIER

Vu l'avis de la Commission Scolaire en date du 19 Mai 1965

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le
20 Mai 1965

DECIDE

- de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique l'acquisition à l'amiable par la ville d'une parcelle de terrain appartenant à M. TESSIER F. domicilié 6 avenue des Tilleuls à Royan telle qu'elle est mentionnée sur le plan parcellaire annexé au dossier, terrain situé au lieudit " Maine Geoffroy " cadastré section B n°s 1346 et 1433 p suivant les conditions mentionnées dans la promesse de vente souscrite par l'intéressé.

- que cette acquisition a pour but l'agrandissement de l'Ecole de Maine-Geoffroy.

- que la dépense de 1.216 , 20 fr augmentée des honoraires du notaire serait imputée sur le chapitre 903 du Budget de 1965 par prélèvement sur les reliquats des crédits existants à la clôture de l'exercice 1964 au titre des " acquisitions de terrains divers ".

- que l'acte correspondant à cette acquisition sera rédigé en l'étude de Me DUFOUR, notaire à Royan.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.



APPROUVÉ
LE 22 SEP. 1965

LE SOUTS-PREFET
Le Sous-Préfet,



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

ROYAN, Le 17 SEPTEMBRE 1965

LE DEPUTE-MAIRE DE LA VILLE DE

ROYAN

à Maître DUFOUR
Notaire

ROYAN

OBJET : Acquisition d'une parcelle
de terrain appartenant à M. TESSIER

Maître,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 396 m² appartenant à M. TESSIER et nécessaire à l'agrandissement de l'Ecole de Maine-Geoffroy.

Vous voudrez bien trouver notamment :

- Une ampliation de l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT en date du 2 Septembre 1965,
- Un extrait de la délibération du Conseil Municipal daté du 22 Mai, approuvé le 2 Septembre 1965,
- Un exemplaire de la promesse de vente portant la signature de Monsieur TESSIER,
- Un exemplaire du plan de situation,
- Un exemplaire du plan parcellaire,
- Un exemplaire de l'état parcellaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir l'acte concrétisant cette opération accompagné du montant de vos honoraires.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué

N. MATRAS.